Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Office de tourisme (OT) : Compte financier unique 2025

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-158

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	82
Nombre de pouvoirs	12
Votants	94
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEPONDT, 7ème Vice-Président en charge des finances, de la commande publique et de l'informatique, élu par la délibération n°CC2026-150 du conseil communautaire du lundi 29 juin 2026, Président de séance.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2025 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2025, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2026.

Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, doivent quitter la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2025 du budget Office de Tourisme :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 034 351,00	1 034 351,00	88 685,00	88 685,00
Réalisé	597 446,23	621 807,66	6 809,34	25 368,11
Résultat de l'exercice	**24 361,43**		**18 558,77**	
Reprise du résultat N-1	428 391,00		13 243,32	
Résultat de clôture	**452 752,43**		**31 802,09**	
Restes à réaliser			30,00	
Résultats nets	**452 752,43**		**31 772,09**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2025, le taux de réalisation des opérations réelles de la section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 57,0% en dépenses contre 86,6 % en 2024 ;
- 103,6% en recettes contre 98,9 % en 2023.

DEPENSES	**ALLOUE 2025**	**REALISE 2025**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	153 890,87	134 815,73
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	423 965,00	412 734,70
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	35 000,00	26 946,97
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 837,38	1 087,86
66 CHARGES FINANCIERES	102,50	102,01
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	396 795,66	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 703,34	3 703,34
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**1 016 294,75**	**579 390,61**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	18 056,25	18 055,62
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**18 056,25**	**18 055,62**
Total Dépenses	**1 034 351,00**	**597 446,23**

Les « **atténuations de produits** » **(chapitre 014)** correspondent au reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au Département d'Eure-et-Loir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	1 945,01
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	17 000,00	17 885,66
731 FISCALITE LOCALES	315 000,00	332 787,88
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	268 000,00	268 001,11
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 188,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**600 000,00**	**621 807,66**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	5 960,00	0,00
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**5 960,00**	**0,00**
Résultat de fonctionnement reporté	**428 391,00**	
Total Recettes	**1 034 351,00**	**621 807,66**

Les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)** correspondent à des ventes de billetterie et de boutique.

La **taxe de séjour** s'est élevée à 332 788 euros en 2025, soit plus que l'estimation prudente réalisée au budget et en forte augmentation de 16% par rapport à 2024. Pour rappel, celle-ci s'était élevée à 286 889 en 2024, 301 851 euros en 2023, 258 398 euros en 2022, 173 154 euros en 2021 et 109 079 euros en 2020. Les recettes de la taxe de séjour dépendent également de l'évolution des règles relatives aux modalités de collecte de celle-ci, notamment vis-à-vis des plateformes de type Airbnb.

La **contribution au financement du budget annexe de l'Office de tourisme par le budget principal** s'est élevée à 250 000 euros en 2025 comme en 2024, contre 258 700 euros en 2023, 256 000 euros en 2022, 251 000 euros en 2021 et 275 708 euros en 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 045,00	1 044,56
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 680,00	5 764,78
Sous total dépenses réelles d'investissement	**82 725,00**	**6 809,34**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	5 960,00	5 960,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**5 960,00**	**5 960,00**
Total Dépenses	**88 685,00**	**6 809,34**

Les « **immobilisations corporelles** » **(chapitre 21)** comprennent l'acquisition de mobilier et d'équipements informatiques.

RECETTES	ALLOUE 2025	REALISE 2025
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	500,00	988,89
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	6 323,60
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	56 885,43	0,00
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**57 385,43**	**7 312,49**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	18 056,25	18 055,62
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**18 056,25**	**18 055,62**
Solde exécution investissement reporté	**13 243,32**	
Total Recettes	**88 685,00**	**25 368,11**

Le montant des restes à réaliser s'élève à :
- 30,00 euros en dépenses.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.1612-1 et suivants,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-158-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Avant le vote, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération au cours de l'exercice 2025, et Monsieur LE DORVEN, Président actuel de la communauté d'agglomération, ont quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**